

DEPARTEMENT  
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL VALOSEINE

Arrondissement de  
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU  
19 juin 2024

PUBLIE LE : 20 JUIN 2024

Délibération n°240619-4 : Marché global de performance pour l'exploitation du centre de tri  
CYRENE – Attribution et signature du marché

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf juin à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat Intercommunal VALOSEINE, dûment convoqué par le Président le treize juin, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François DAZELLE, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 19 JUIN 2024

**PRESENTS**

CA SAINT-GERMAIN BOUCLES  
DE SEINE

Mark VENUS, DELEGUE TITULAIRE  
Michel LEPERT, DELEGUE TITULAIRE  
Serge CASERIS, DELEGUE TITULAIRE  
Serge MIRABELLI, DELEGUE SUPPLEANT  
Marie-Claude MEGE, DELEGUEE SUPPLEANTE

CU GRAND PARIS SEINE ET  
OISE

François DAZELLE, PRESIDENT  
Dominique PIERRET, DELEGUE TITULAIRE  
Georges MONNIER, DELEGUE TITULAIRE  
Lionel WASTL, DELEGUE TITULAIRE  
Philippe BARRON, DELEGUE TITULAIRE

**ABSENTS EXCUSES**

CA SAINT-GERMAIN BOUCLES  
DE SEINE

Samuel BENOUDIZ, DELEGUE TITULAIRE  
Christine GOTTI, DELEGUEE TITULAIRE  
Achille CHOAY, DELEGUE SUPPLEANT  
Sophie BELLEVAL, DELEGUEE SUPPLEANTE  
Charles PRELOT, DELEGUE TITULAIRE  
Djamel NEDJAR, DELEGUE TITULAIRE  
Franck FONTAINE, DELEGUE TITULAIRE  
Hervé CHARNALLET, DELEGUE TITULAIRE  
Stéphan CHAMPAGNE, DELEGUE TITULAIRE  
Cédric GUILLAUME, DELEGUE SUPPLEANT  
Jean-Marie MOREAU, DELEGUE SUPPLEANT  
Patricia HAMARD, DELEGUEE SUPPLEANTE  
Sandrine DOS SANTOS, DELEGUEE SUPPLEANTE

CU GRAND PARIS SEINE ET  
OISE

**Communautés non représentées : Néant**

**Assistaient à la séance**

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général mutualisé des services d'Unilys  
Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du service secrétariat/assemblées d'Unilys

<b>Communauté Urbaine</b>	:	<b>1 (10 communes)</b>
<b>Communauté d'Agglomération</b>	:	<b>1 (5 communes)</b>
<b>QUORUM</b>	:	<b>8</b>
<b><u>Délégués présents</u></b>	:	<b>10</b>
<b><u>Pouvoirs</u></b>	:	<b>/</b>
<b><u>Délégués comptant pour le vote</u></b>	:	<b>9 pour le compte administratif 2023 10 pour les autres délibérations</b>

**OBJET : MARCHÉ GLOBAL DE PERFORMANCE POUR L'EXPLOITATION DU CENTRE DE TRI CYRENE – ATTRIBUTION ET SIGNATURE DU MARCHÉ**

**RAPPORTEUR** : Dominique PIERRET, Vice-président

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** le code de la commande publique et notamment les articles L2124-2 et R2161-2 à R2161-5 et R2171-19 ;

**VU** la délibération du Syndicat n° 230531-5 du 31 mai 2023 approuvant l'attribution du marché SID23B « Exploitation du centre de tri des déchets ménagers et assimilés CYRENE » à la société SEPUR ;

**VU** la délibération du Syndicat n° 230531-6 du 31 mai 2023 approuvant l'attribution du marché SID23C « Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation d'un marché public global de performance pour l'exploitation du centre CYRENE » au groupement conjoint avec mandataire solidaire Trident Service SAS / Parme Avocats ;

**CONSIDERANT** que le Syndicat est lauréat de l'appel à projets piloté par CITEO, relatif à la construction d'un nouveau centre de tri d'une capacité de 30 000 tonnes par an, comportant un vide de tri d'environ 6 000 tonnes, pour mise en service prévue le 1<sup>er</sup> janvier 2026 ;

**CONSIDERANT** que pour la période intermédiaire du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 31 décembre 2025, entre l'échéance de l'ancienne convention de délégation de service public et le futur marché d'exploitation du nouveau centre de tri modernisé au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2026, le Syndicat a confié l'exploitation du centre de tri actuel au prestataire SEPUR, dans le cadre du marché public SID23B ;

**CONSIDERANT** que le Syndicat a décidé de s'adjoindre les compétences de l'assistant à maîtrise d'ouvrage constitué par le groupement conjoint avec mandataire solidaire TRIDENT Service SAS / PARME AVOCATS dans le cadre du marché SID23C ;

**CONSIDERANT** que la procédure du marché global de performance permet de confier de manière globale à un opérateur unique la conception, la mise en œuvre des travaux et l'exploitation opérationnelle du site, dans le cadre d'une rémunération dépendant directement des performances atteintes par le titulaire au regard d'objectifs préalablement définis ;

**CONSIDERANT** que la phase candidature a été lancée le 10 août 2023 et donné lieu à la remise de deux candidatures : le groupement conjoint avec mandataire solidaire SEPUR/NEOS/SEPOC/ AT&E/SPIE Batignolles IDF et le groupement conjoint avec mandataire solidaire PAPREC/SCHATZLE WEITLING Architecture ;

**CONSIDERANT** que par délibération du 19 octobre 2023, le comité approuvé le lancement de la phase offre de la procédure et alloué une prime de 50 000 euros TTC aux candidats ayant remis une offre finale complète et régulière ;

**CONSIDERANT** que le dossier de consultation des entreprises pour la phase offre a été publié le 26 octobre 2023 et donné lieu à la remise de deux offres déposées avant la date limite fixée le 17 janvier 2024 à 12h00 ;

**CONSIDERANT** que plusieurs phases de négociations et d'auditions ont ensuite eu lieu entre le Syndicat et les deux soumissionnaires, dans les conditions prévues par le règlement de la consultation et dans une stricte égalité de traitement, donnant lieu in fine à la remise d'une offre finale par les deux soumissionnaires avant la date limite fixée le 26 avril 2024 à 12h00 ;

**CONSIDERANT** que les deux offres ont fait l'objet d'une analyse conforme aux conditions et aux critères arrêtés par le règlement de la consultation, donnant lieu à un classement final ;

**CONSIDERANT** que par séance 22 mai 2025 à 18h00, la commission d'appel d'offres du Syndicat a approuvé l'attribution du marché au groupement conjoint avec mandataire solidaire SEPUR/NEOS/SEPOC/ AT&E/SPIE Batignolles IDF, pour un montant estimatif de 69 763 964 euros HT;

**CONSIDERANT** que La commission investissement du Syndicat du 22 mai 2025 a été entendu un avis favorable dans le sens de cette attribution ;

**LE COMITE,**

Après avoir entendu les explications du Vice-Président et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**


**AUTORISE** Le Président à signer le marché SID230 « Marché global de performance pour la conception, la réalisation, l'exploitation et la maintenance du centre de tri de VALOSEINE » avec le groupement conjoint avec mandataire solidaire SEPUR/NEOS/SEPOC/AT&E/SPIE Batignolles IDF, pour un montant estimatif de 69 763 964 euros HT.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le **19 JUIN 2024**

Transmis en préfecture et affiché le **20 JUIN 2024**

*Nichel LEPERT*  
Secrétaire de séance

**Pour Extrait Conforme**

  
**François DAZELLE**  
Président du Syndicat Intercommunal